



## Retour au pays d'origine avec titre séjour périmé

Par **charly003**, le **18/05/2011** à **04:36**

Bonjour,

Je souhaite poser une question qui a peut être été déjà posée mais dont je ne voit pas de reponse si c'est le cas. Sinon, voici ma question: j'aimerais savoir si c'est possible pour un étudiant qui a fini les études, titre de séjour périmé et qui est resté quelques mois sans titre de séjour, de rentrer au pays? comment se déroule le contrôle des étrangers quittant le territoire français à l'aéroport? Puis je rentrer dans mon pays sans problèmes ou fichage qui pourrai m'empêcher de revenir éventuellement en France? Au point de contrôle à la sortie du territoire français, la police vérifie-t-elle seulement le titre de voyage (passeport) ou vérifie-t-elle la possession d'un titre de séjour (alors que l'étranger quitte la France).

Merci de me renseigner sur les problèmes éventuels qu'il peut avoir en cas de contrôle de la possession ou pas du titre de séjour.

MERCI

Par **vnminhorl**, le **04/06/2013** à **12:20**

Bonjour,

Étudiante dans la même situation que la vôtre, je souhaiterais savoir comment s'est passé votre départ au pays. Pourriez-vous s'il vous plaît me dire si la police aux frontières vous a posé un problème ce jour-là?

Merci d'avance de votre retour,

Cordialement,